



PRÉFET DE L'YONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté
et de la légalité

Bureau des réglementations
et des élections

ARRETE PREF/DCL/BRE/2026/345
portant convocation des conseils municipaux des communes du département de l'Yonne
pour désigner les délégués titulaires, supplémentaires et suppléants en vue des
élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2026

Le préfet de l'Yonne,

Vu la loi n°2013-702 du 2 août 2013 relative à l'élection des sénateurs ;

Vu le code électoral et notamment ses articles LO 276, LO 278, L. 283, L.294, L.295, L. 301, L. 309, L. 310, L. 311, L.O 438-2, L. 439, L. 441, L. 442, L. 501, L.O 527 et L. 528, R. 153 et R. 168 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 16 mars 2022 nommant Monsieur Pascal JAN, préfet de l'Yonne ;

Vu le décret n° 2025-1362 du 26 décembre 2025 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les conseils municipaux des communes du département de l'Yonne sont convoqués le vendredi 5 juin 2026 afin de désigner leurs délégués titulaires, supplémentaires et suppléants qui éliront les sénateurs.

Article 2 : Le nombre de délégués titulaires, supplémentaires et suppléants à désigner au sein de chaque commune du département de l'Yonne est fixé en fonction de sa population municipale authentifiée au 1^{er} janvier 2026 et conformément au tableau figurant en annexes du présent arrêté. Le mode de scrutin par commune est également précisé en annexes.

Article 3 : Les conseils municipaux ne peuvent valablement désigner leurs délégués et suppléants que si au moins le tiers de leurs membres en exercice est présent ou représenté à l'ouverture du scrutin.

Dans le cas où le quorum n'est pas atteint lors de la séance du vendredi 5 juin 2026, le conseil municipal devra être convoqué de nouveau le mardi 9 juin 2026. Afin de respecter le délai de convocation prévu par l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, la convocation devra être adressée aux conseillers municipaux par le maire ou son remplaçant le 5 juin 2026, à l'issue de la séance.

Au cours de cette seconde séance, le conseil municipal pourra valablement délibérer sans condition de quorum.

Article 4 : Le présent arrêté devra être publié par voie d'affichage dans chaque commune du département

Cet arrêté doit être notifié par écrit à tous les membres du conseil municipal par les soins du maire en précisant le lieu et l'heure de la réunion.

Article 5 : La secrétaire générale de la préfecture, le sous-préfet d'Avallon et la sous-préfète de Sens, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Fait à Auxerre, le

Le Préfet,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jan', enclosed within a hand-drawn oval.

Pascal JAN

22 MAI 2026

Délais et voies de recours : le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de 2 mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Yonne,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur,
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon.

**Nombre de délégués à désigner en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026
Annexes à l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BRE/2026/0345 du 22/05/2026**

Annexe 1 : Communes de moins de 1 000 hab.

Nom de la commune	Mode de scrutin	Nombre de délégués à désigner	Nombre de Suppléants
Aigremont	Majoritaire	1	3
Aisy-sur-Armançon	Majoritaire	1	3
Ancy-le-Franc	Majoritaire	3	3
Ancy-le-Libre	Majoritaire	1	3
Andryes	Majoritaire	1	3
Angely	Majoritaire	1	3
Annay-la-Côte	Majoritaire	1	3
Annay-sur-Serein	Majoritaire	1	3
Annéot	Majoritaire	1	3
Annoux	Majoritaire	1	3
Arces-Dilo	Majoritaire	4	3
Arcy-sur-Cure	Majoritaire	1	3
Argentenay	Majoritaire	1	3
Argenteuil-sur-Armançon	Majoritaire	1	3
Armeau	Majoritaire	3	3
Arthonnay	Majoritaire	1	3
Asnières-sous-Bois	Majoritaire	1	3
Asquins	Majoritaire	1	3
Athie	Majoritaire	1	3
Augy	Majoritaire	3	3
Bagneaux	Majoritaire	1	3
Baon	Majoritaire	1	3
Bassou	Majoritaire	3	3
Bazarnes	Majoritaire	1	3
Beaumont	Majoritaire	3	3
Beauvilliers	Majoritaire	1	3
Beauvoir	Majoritaire	1	3
Beine	Majoritaire	1	3

**Nombre de délégués à désigner en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026
Annexes à l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BRE/2026/0345 du 22/05/2026**

Annexe 1 : Communes de moins de 1 000 hab.

Nom de la commune	Mode de scrutin	Nombre de délégués à désigner	Nombre de Suppléants
Bellechaume	Majoritaire	1	3
Béon	Majoritaire	3	3
Bernouil	Majoritaire	1	3
Béru	Majoritaire	1	3
Bessy-sur-Cure	Majoritaire	1	3
Beugnon	Majoritaire	1	3
Bierry-les-Belles-Fontaines	Majoritaire	1	3
Blacy	Majoritaire	1	3
Blannay	Majoritaire	1	3
Bleigny-le-Carreau	Majoritaire	1	3
Bœurs-en-Othe	Majoritaire	1	3
Bois-d'Arcy	Majoritaire	1	3
Bonnard	Majoritaire	3	3
Branches	Majoritaire	1	3
Brannay	Majoritaire	3	3
Brion	Majoritaire	3	3
Brosses	Majoritaire	1	3
Bussièrès	Majoritaire	1	3
Bussy-en-Othe	Majoritaire	3	3
Bussy-le-Repos	Majoritaire	1	3
Butteaux	Majoritaire	1	3
Carisey	Majoritaire	1	3
Censy	Majoritaire	1	3
Cérilly	Majoritaire	1	3
Cerisiers	Majoritaire	3	3
Chailley	Majoritaire	3	3
Chamoux	Majoritaire	1	3
Champcevrès	Majoritaire	1	3

**Nombre de délégués à désigner en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026
Annexes à l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BRE/2026/0345 du 22/05/2026**

Annexe 1 : Communes de moins de 1 000 hab.

Nom de la commune	Mode de scrutin	Nombre de délégués à désigner	Nombre de Suppléants
Champignelles	Majoritaire	4	3
Champlay	Majoritaire	3	3
Champlost	Majoritaire	3	3
Chamvres	Majoritaire	3	3
Charentenay	Majoritaire	1	3
Chassignelles	Majoritaire	1	3
Chassy	Majoritaire	1	3
Chastellux-sur-Cure	Majoritaire	1	3
Châtel-Censoir	Majoritaire	3	3
Châtel-Gérard	Majoritaire	1	3
Chaumont	Majoritaire	3	3
Chaumot	Majoritaire	3	3
Chemilly-sur-Serein	Majoritaire	1	3
Chemilly-sur-Yonne	Majoritaire	3	3
Cheney	Majoritaire	1	3
Chéu	Majoritaire	3	3
Chichée	Majoritaire	1	3
Chichery	Majoritaire	1	3
Chitry	Majoritaire	1	3
Collan	Majoritaire	1	3
Collemiers	Majoritaire	3	3
Compigny	Majoritaire	1	3
Cornant	Majoritaire	1	3
Coulangeron	Majoritaire	1	3
Coulanges-la-Vineuse	Majoritaire	3	3
Coulanges-sur-Yonne	Majoritaire	3	3
Coulours	Majoritaire	1	3
Courgenay	Majoritaire	3	3

**Nombre de délégués à désigner en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026
Annexes à l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BRE/2026/0345 du 22/05/2026**

Annexe 1 : Communes de moins de 1 000 hab.

Nom de la commune	Mode de scrutin	Nombre de délégués à désigner	Nombre de Suppléants
Courgis	Majoritaire	1	3
Courson-les-Carières	Majoritaire	3	3
Courtoin	Majoritaire	1	3
Courtois-sur-Yonne	Majoritaire	3	3
Coutarnoux	Majoritaire	1	3
Crain	Majoritaire	1	3
Cruzy-le-Châtel	Majoritaire	1	3
Cry	Majoritaire	1	3
Cudot	Majoritaire	1	3
Cussy-les-Forges	Majoritaire	1	3
Cuy	Majoritaire	3	3
Dannemoine	Majoritaire	1	3
Dissangis	Majoritaire	1	3
Dixmont	Majoritaire	3	3
Dollot	Majoritaire	1	3
Domats	Majoritaire	3	3
Domecy-sur-Cure	Majoritaire	1	3
Domecy-sur-le-Vault	Majoritaire	1	3
Dracy	Majoritaire	1	3
Druyes-les-Belles-Fontaines	Majoritaire	1	3
Dyé	Majoritaire	1	3
Égleny	Majoritaire	1	3
Épineau-les-Voves	Majoritaire	3	3
Épineuil	Majoritaire	3	3
Escamps	Majoritaire	3	3
Escolives-Sainte-Camille	Majoritaire	3	3
Esnon	Majoritaire	1	3
Étais-la-Sauvin	Majoritaire	3	3

**Nombre de délégués à désigner en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026
Annexes à l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BRE/2026/0345 du 22/05/2026**

Annexe 1 : Communes de moins de 1 000 hab.

Nom de la commune	Mode de scrutin	Nombre de délégués à désigner	Nombre de Suppléants
Étaule	Majoritaire	1	3
Étigny	Majoritaire	3	3
Étivey	Majoritaire	1	3
Évry	Majoritaire	1	3
Festigny	Majoritaire	1	3
Flacy	Majoritaire	1	3
Fleys	Majoritaire	1	3
Flogny-la-Chapelle	Majoritaire	3	3
Foissy-lès-Vézelay	Majoritaire	1	3
Foissy-sur-Vanne	Majoritaire	1	3
Fontaine-la-Gaillarde	Majoritaire	3	3
Fontaines	Majoritaire	1	3
Fontenay-près-Chablis	Majoritaire	1	3
Fontenay-près-Vézelay	Majoritaire	1	3
Fontenay-sous-Fouronnes	Majoritaire	1	3
Fontenoy	Majoritaire	1	3
Fouchères	Majoritaire	1	3
Fournaudin	Majoritaire	1	3
Fouronnes	Majoritaire	1	3
Fresnes	Majoritaire	1	3
Fulvy	Majoritaire	1	3
Germigny	Majoritaire	3	3
Gigny	Majoritaire	1	3
Girolles	Majoritaire	1	3
Gisy-les-Nobles	Majoritaire	3	3
Givry	Majoritaire	1	3
Gland	Majoritaire	1	3
Grimault	Majoritaire	1	3

**Nombre de délégués à désigner en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026
Annexes à l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BRE/2026/0345 du 22/05/2026**

Annexe 1 : Communes de moins de 1 000 hab.

Nom de la commune	Mode de scrutin	Nombre de délégués à désigner	Nombre de Suppléants
Guillon-Terre-Plaine	Majoritaire	5	3
Gy-l'Évêque	Majoritaire	1	3
Hauterive	Majoritaire	1	3
Irancy	Majoritaire	1	3
Island	Majoritaire	1	3
Jaulges	Majoritaire	1	3
Jouancy	Majoritaire	1	3
Jouy	Majoritaire	3	3
Jully	Majoritaire	1	3
Junay	Majoritaire	1	3
Jussy	Majoritaire	1	3
L'Isle-sur-Serein	Majoritaire	3	3
La Belliole	Majoritaire	1	3
La Celle-Saint-Cyr	Majoritaire	3	3
La Chapelle-sur-Oreuse	Majoritaire	3	3
La Chapelle-Vaupelteigne	Majoritaire	1	3
La Ferté-Loupière	Majoritaire	3	3
La Postolle	Majoritaire	1	3
Lailly	Majoritaire	1	3
Lain	Majoritaire	1	3
Lainsecq	Majoritaire	1	3
Lalande	Majoritaire	1	3
Lasson	Majoritaire	1	3
Lavau	Majoritaire	1	3
Le Val d'Ocre	Majoritaire	5	3
Les Bordes	Majoritaire	3	3
Les Clérimois	Majoritaire	1	3

**Nombre de délégués à désigner en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026
Annexes à l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BRE/2026/0345 du 22/05/2026**

Annexe 1 : Communes de moins de 1 000 hab.

Nom de la commune	Mode de scrutin	Nombre de délégués à désigner	Nombre de Suppléants
Les Hauts de Forterre	Majoritaire	5	3
Les Ormes	Majoritaire	1	3
Les Sièges	Majoritaire	1	3
Leugny	Majoritaire	1	3
Levis	Majoritaire	1	3
Lézennes	Majoritaire	3	3
Lichères-près-Aigremont	Majoritaire	1	3
Lichères-sur-Yonne	Majoritaire	1	3
Lignorelles	Majoritaire	1	3
Lixy	Majoritaire	1	3
Looze	Majoritaire	1	3
Lucy-le-Bois	Majoritaire	1	3
Lucy-sur-Cure	Majoritaire	2	3
Lucy-sur-Yonne	Majoritaire	1	3
Magny	Majoritaire	3	3
Mailly-la-Ville	Majoritaire	1	3
Mailly-le-Château	Majoritaire	3	3
Malay-le-Petit	Majoritaire	1	3
Maligny	Majoritaire	3	3
Marmeaux	Majoritaire	1	3
Marsangy	Majoritaire	3	3
Massangis	Majoritaire	1	3
Mélisey	Majoritaire	1	3
Menades	Majoritaire	1	3
Mercy	Majoritaire	1	3
Méré	Majoritaire	1	3
Merry-la-Vallée	Majoritaire	1	3
Merry-Sec	Majoritaire	1	3

**Nombre de délégués à désigner en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026
Annexes à l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BRE/2026/0345 du 22/05/2026**

Annexe 1 : Communes de moins de 1 000 hab.

Nom de la commune	Mode de scrutin	Nombre de délégués à désigner	Nombre de Suppléants
Merry-sur-Yonne	Majoritaire	1	3
Mézilles	Majoritaire	3	3
Migé	Majoritaire	1	3
Môlay	Majoritaire	1	3
Molinons	Majoritaire	1	3
Molosmes	Majoritaire	1	3
Mont-Saint-Sulpice	Majoritaire	3	3
Montacher-Villegardin	Majoritaire	3	3
Montigny-la-Resle	Majoritaire	3	3
Montillot	Majoritaire	1	3
Montréal	Majoritaire	1	3
Mouffy	Majoritaire	1	3
Moulins-en-Tonnerrois	Majoritaire	1	3
Moulins-sur-Ouanne	Majoritaire	1	3
Moutiers-en-Puisaye	Majoritaire	1	3
Neuvy-Sautour	Majoritaire	3	3
Nitry	Majoritaire	1	3
Noé	Majoritaire	3	3
Noyers	Majoritaire	3	3
Nuits	Majoritaire	1	3
Ormoy	Majoritaire	3	3
Ouanne	Majoritaire	2	3
Pacy-sur-Armançon	Majoritaire	1	3
Pailly	Majoritaire	1	3
Parly	Majoritaire	3	3
Paroy-en-Othe	Majoritaire	1	3
Paroy-sur-Tholon	Majoritaire	1	3
Pasilly	Majoritaire	1	3

**Nombre de délégués à désigner en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026
Annexes à l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BRE/2026/0345 du 22/05/2026**

Annexe 1 : Communes de moins de 1 000 hab.

Nom de la commune	Mode de scrutin	Nombre de délégués à désigner	Nombre de Suppléants
Passy	Majoritaire	1	3
Perceneige	Majoritaire	3	3
Percey	Majoritaire	1	3
Perrigny-sur-Armançon	Majoritaire	1	3
Pierre-Perthuis	Majoritaire	1	3
Piffonds	Majoritaire	3	3
Pimelles	Majoritaire	1	3
Pisy	Majoritaire	1	3
Plessis-Saint-Jean	Majoritaire	1	3
Poilly-sur-Serein	Majoritaire	1	3
Poilly-sur-Tholon	Majoritaire	3	3
Pont-sur-Vanne	Majoritaire	1	3
Pontaubert	Majoritaire	1	3
Pontigny	Majoritaire	3	3
Précy-le-Sec	Majoritaire	1	3
Précy-sur-Vrin	Majoritaire	1	3
Pré Gilbert	Majoritaire	1	3
Préhy	Majoritaire	1	3
Provency	Majoritaire	1	3
Quarré-les-Tombes	Majoritaire	3	3
Quenne	Majoritaire	1	3
Quincerot	Majoritaire	1	3
Ravières	Majoritaire	3	3
Roffey	Majoritaire	1	3
Rogny-les-Sept-Écluses	Majoritaire	3	3
Ronchères	Majoritaire	1	3
Rousson	Majoritaire	1	3
Rouvray	Majoritaire	1	3

**Nombre de délégués à désigner en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026
Annexes à l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BRE/2026/0345 du 22/05/2026**

Annexe 1 : Communes de moins de 1 000 hab.

Nom de la commune	Mode de scrutin	Nombre de délégués à désigner	Nombre de Suppléants
Rugny	Majoritaire	1	3
Sainpuits	Majoritaire	1	3
Saint-Agnan	Majoritaire	3	3
Saint-André-en-Terre-Plaine	Majoritaire	1	3
Saint-Aubin-sur-Yonne	Majoritaire	1	3
Saint-Brancher	Majoritaire	1	3
Saint-Cyr-les-Colons	Majoritaire	1	3
Saint-Denis-lès-Sens	Majoritaire	3	3
Saint-Germain-des-Champs	Majoritaire	1	3
Saint-Léger-Vauban	Majoritaire	1	3
Saint-Loup-d'Ordon	Majoritaire	1	3
Saint-Martin-d'Ordon	Majoritaire	1	3
Saint-Martin-des-Champs	Majoritaire	1	3
Saint-Martin-sur-Armançon	Majoritaire	1	3
Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes	Majoritaire	1	3
Saint-Maurice-le-Vieil	Majoritaire	1	3
Saint-Maurice-Thizouaille	Majoritaire	1	3
Saint-Moré	Majoritaire	1	3
Saint-Père	Majoritaire	1	3
Saint-Privé	Majoritaire	3	3
Saint-Sauveur-en-Puisaye	Majoritaire	3	3
Saint-Sérotin	Majoritaire	3	3
Sainte-Colombe	Majoritaire	1	3
Sainte-Magnance	Majoritaire	1	3
Sainte-Pallaye	Majoritaire	1	3
Sainte-Vertu	Majoritaire	1	3
Saints-en-Puisaye	Majoritaire	3	3
Saligny	Majoritaire	3	3

**Nombre de délégués à désigner en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026
Annexes à l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BRE/2026/0345 du 22/05/2026**

Annexe 1 : Communes de moins de 1 000 hab.

Nom de la commune	Mode de scrutin	Nombre de délégués à désigner	Nombre de Suppléants
Sambourg	Majoritaire	1	3
Santigny	Majoritaire	1	3
Sarry	Majoritaire	1	3
Sauvigny-le-Beuréal	Majoritaire	1	3
Sauvigny-le-Bois	Majoritaire	3	3
Savigny-en-Terre-Plaine	Majoritaire	1	3
Savigny-sur-Clairis	Majoritaire	1	3
Sementron	Majoritaire	1	3
Senan	Majoritaire	3	3
Sennevoy-le-Bas	Majoritaire	1	3
Sennevoy-le-Haut	Majoritaire	1	3
Sépeaux-Saint Romain	Majoritaire	5	3
Serbonnes	Majoritaire	3	3
Sermizelles	Majoritaire	1	3
Serrigny	Majoritaire	1	3
Sery	Majoritaire	1	3
Sommecaise	Majoritaire	1	3
Sormery	Majoritaire	1	3
Sougères-en-Puisaye	Majoritaire	1	3
Soumaintrain	Majoritaire	1	3
Stigny	Majoritaire	1	3
Subligny	Majoritaire	3	3
Talcy	Majoritaire	1	3
Tanlay	Majoritaire	5	3
Tannerre-en-Puisaye	Majoritaire	1	3
Tharoiseau	Majoritaire	1	3
Tharot	Majoritaire	1	3
Thizy	Majoritaire	1	3

**Nombre de délégués à désigner en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026
Annexes à l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BRE/2026/0345 du 22/05/2026**

Annexe 1 : Communes de moins de 1 000 hab.

Nom de la commune	Mode de scrutin	Nombre de délégués à désigner	Nombre de Suppléants
Thorey	Majoritaire	1	3
Thory	Majoritaire	1	3
Thury	Majoritaire	1	3
Tissey	Majoritaire	1	3
Trichey	Majoritaire	1	3
Tronchoy	Majoritaire	1	3
Trucy-sur-Yonne	Majoritaire	1	3
Turny	Majoritaire	3	3
Val-de-Mercy	Majoritaire	1	3
Vallan	Majoritaire	3	3
Vallery	Majoritaire	3	3
Varennes	Majoritaire	1	3
Vassy-sous-Pisy	Majoritaire	1	3
Vaudeurs	Majoritaire	1	3
Vault-de-Lugny	Majoritaire	1	3
Vaumort	Majoritaire	1	3
Venizy	Majoritaire	3	3
Venouse	Majoritaire	1	3
Verlin	Majoritaire	1	3
Vernoy	Majoritaire	1	3
Vézannes	Majoritaire	1	3
Vézelay	Majoritaire	1	3
Vézinnes	Majoritaire	1	3
Villebougis	Majoritaire	3	3
Villechétive	Majoritaire	1	3
Villecien	Majoritaire	1	3
Villemanoché	Majoritaire	3	3
Villenavotte	Majoritaire	1	3

**Nombre de délégués à désigner en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026
Annexes à l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BRE/2026/0345 du 22/05/2026**

Annexe 1 : Communes de moins de 1 000 hab.

Nom de la commune	Mode de scrutin	Nombre de délégués à désigner	Nombre de Suppléants
Villeneuve-la-Dondagre	Majoritaire	1	3
Villeneuve-les-Genêts	Majoritaire	1	3
Villeneuve-Saint-Salves	Majoritaire	1	3
Villeperrot	Majoritaire	1	3
Villeroy	Majoritaire	1	3
Villethierry	Majoritaire	3	3
Villevallier	Majoritaire	1	3
Villiers-les-Hauts	Majoritaire	1	3
Villiers-Louis	Majoritaire	1	3
Villiers-Saint-Benoît	Majoritaire	2	3
Villiers-Vineux	Majoritaire	1	3
Villon	Majoritaire	1	3
Villy	Majoritaire	1	3
Vincelles	Majoritaire	3	3
Vincelottes	Majoritaire	1	3
Vireaux	Majoritaire	1	3
Viviers	Majoritaire	1	3
Voisines	Majoritaire	3	3
Voutenay-sur-Cure	Majoritaire	1	3
Yrouerre	Majoritaire	1	3

**Nombre de délégués à désigner en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026
Annexes à l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BRE/2026/0345 du 22/05/2026**

Annexe 2 : Communes de 1 000 à 8 999 habitants

Nom de la commune	Mode de scrutin	Nombre de délégués à désigner	Nombre de Suppléants
Appoigny	Liste	7	4
Avallon	Liste	15	5
Bléneau	Liste	3	3
Brienon-sur-Armançon	Liste	8	4
Cézy	Liste	3	3
Chablis	Liste	5	3
Champigny	Liste	5	3
Champs-sur-Yonne	Liste	5	3
Charbuy	Liste	5	3
Charmoy	Liste	3	3
Charny Orée de Puisaye	Liste	20	6
Cheny	Liste	5	3
Chéroy	Liste	5	3
Chevannes	Liste	5	3

**Nombre de délégués à désigner en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026
Annexes à l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BRE/2026/0345 du 22/05/2026**

Annexe 2 : Communes de 1 000 à 8 999 habitants

Nom de la commune	Mode de scrutin	Nombre de délégués à désigner	Nombre de Suppléants
Courlon-sur-Yonne	Liste	3	3
Deux Rivières	Liste	5	3
Diges	Liste	3	3
Égriselles-le-Bocage	Liste	3	3
Fleury-la-Vallée	Liste	3	3
Gron	Liste	3	3
Gurgy	Liste	5	3
Héry	Liste	5	3
Joux-la-Ville	Liste	3	3
Laroche-Saint-Cydroine	Liste	3	3
Les Vallées de la Vanne	Liste	5	3
Ligny-le-Châtel	Liste	3	3
Lindry	Liste	3	3
Maillot	Liste	3	3
Malay-le-Grand	Liste	5	3
Michery	Liste	3	3
Migennes	Liste	15	5
Monéteau	Liste	16	6

**Nombre de délégués à désigner en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026
Annexes à l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BRE/2026/0345 du 22/05/2026**

Annexe 2 : Communes de 1 000 à 8 999 habitants

Nom de la commune	Mode de scrutin	Nombre de délégués à désigner	Nombre de Suppléants
Montholon	Liste	15	5
Nailly	Liste	3	3
Paron	Liste	15	5
Perrigny	Liste	3	3
Pont-sur-Yonne	Liste	7	4
Pourrain	Liste	3	3
Rosoy	Liste	3	3
Saint-Bris-le-Vineux	Liste	3	3
Saint-Clément	Liste	7	4
Saint-Fargeau	Liste	4	3
Saint-Florentin	Liste	15	5
Saint-Georges-sur-Baulche	Liste	7	4
Saint-Julien-du-Sault	Liste	5	3
Saint-Martin-du-Tertre	Liste	5	3
Saint-Valérien	Liste	5	3
Seignelay	Liste	3	3
Sergines	Liste	3	3
Soucy	Liste	5	3

**Nombre de délégués à désigner en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026
Annexes à l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BRE/2026/0345 du 22/05/2026**

Annexe 2 : Communes de 1 000 à 8 999 habitants

Nom de la commune	Mode de scrutin	Nombre de délégués à désigner	Nombre de Suppléants
Thorigny-sur-Oreuse	Liste	5	3
Tonnerre	Liste	15	5
Toucy	Liste	7	4
Treigny-Perreuse-Sainte-Colombe	Liste	5	3
Valravillon	Liste	7	4
Venoy	Liste	5	3
Vergigny	Liste	5	3
Vermenton	Liste	5	3
Véron	Liste	5	3
Villeblevin	Liste	5	3
Villefargeau	Liste	3	3
Villeneuve-l'Archevêque	Liste	3	3
Villeneuve-la-Guyard	Liste	7	4
Villeneuve-sur-Yonne	Liste	15	5
Vinneuf	Liste	5	3

**Nombre de délégués à désigner en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026
Annexes à l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BRE/2026/0345 du 22/05/2026**

Annexe 3 : Communes de 9 000 à 29 999 habitants

Nom de la commune	Mode de scrutin	Nombre de délégués à désigner	Nombre de Suppléants
Joigny	Liste	29	8
Sens	Liste	35	9

**Nombre de délégués à désigner en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026
Annexes à l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BRE/2026/0345 du 22/05/2026**

Annexe 4 : Commune de + de 30 000 hab.

Nom de la commune	Mode de scrutin	Nombre de délégués à désigner	Nombre de délégués Supplémentaires À désigner	Nombre de suppléants
Auxerre	Liste	39	6	11